

**Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
N°2025-36

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre, à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Nohant-Vic, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Nohant-Vic, en session ordinaire, sous la présidence de Mr Patrick NONIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 09/12/2025

Présents : AUGENDRE Martine, BERNARDET Mireille, BERTRAND Philippe, CHENET Corinne, DESTERNES Hervé, LANGLOIS Frédéric, SELLERON Marie-Laure formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : BONAZZI Yvon, METON Michel, PATUREAU Cécile

Secrétaire de séance : BERTRAND Philippe

Membres : 11 / Présents : 8 / Votants : 8 / Pour : 8 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet : révision des tarifs de la salle polyvalente et du règlement

Sur proposition de la commission finances, Mr le Maire présente les tarifs suivants :

	Habitants commune	Habitants hors commune	Associations communales	Associations hors commune
Week-end (ou 2 jours consécutifs)	270€	430€	GRATUIT	350€
1 journée (du lundi au vendredi)	195€	300€	GRATUIT	200€
½ journée (du lundi au vendredi)	90€	120€	GRATUIT	100€
Location vaisselle	GRATUIT	50€	GRATUIT	50€

- **Autres tarifs** : Pique-nique scolaire : 50€ / Autocariste : 100€ / Forfait ménage (hors période scolaire) : 70€
- **Activités hebdomadaires** (ex. : gym, yoga, ...) : 200€ / an par association quel que soit le nombre d'activités, payable en septembre. Pas de remboursement en cas d'arrêt en cours d'année.
- **Facturation de l'électricité** au kwh (selon le prix en vigueur) pour tous les utilisateurs. Un relevé de compteur sera effectué au moment de l'état des lieux entrant et sortant.
- **Facturation pour vaisselle cassée ou perdue** : 0.70€ la petite cuillère ; 1.50€ la fourchette/couteau/grande cuillère ; 1.60€ le verre (à eau, à vin, flûtes).
- **Caution** : 500€ (encaissé uniquement en cas de sinistre, dégradation...)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs et les modalités de location présentés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2026.
- **APPROUVE** le nouveau règlement annexé à la délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.
A Nohant-Vic, le 18/12/2025

Le Président de séance,



Le secrétaire de séance,

A large, handwritten signature in black ink, appearing to read "Nohant".